



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat général

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT
ET DE LA FORMATION
BUREAU DU RECRUTEMENT
ET DE LA PROMOTION PROFESSIONNELLE
Section promotion professionnelle

Fiche à l'usage des stagiaires

Préparation aux épreuves écrites du concours interne de délégué au permis de conduire et à la sécurité routière au titre de l'année 2016

1 - OBJECTIF DE LA PREPARATION

La première épreuve d'admissibilité consiste à la rédaction d'une note administrative à partir d'un dossier portant sur un sujet relatif aux missions du ministère chargé de l'équipement et des transports dans les domaines de la circulation et de la sécurité routières.

Cette épreuve est destinée à vérifier la capacité du candidat à comprendre les textes administratifs et professionnels, à les exploiter et à élaborer des propositions, ainsi que son aptitude à la rédaction. (Durée de l'épreuve : 4h00 ; coefficient : 2)

2 - CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PREPARATION

L'INSERR est chargé d'organiser pour le ministère de l'intérieur, cette préparation à distance.

Une page sera dédiée aux candidats via le site internet de l'INSERR : www.inserr.fr, onglet « formations » ; rubrique « préparation au concours interne DPCSR ».

Pour se connecter, un identifiant leur sera demandé.

Les codes d'accès seront transmis au moment de la confirmation d'inscription à la préparation par l'INSERR

3 - INSCRIPTION A LA PREPARATION

La fiche d'inscription devra être complétée (dactylographiée) par le candidat, visée par son supérieur hiérarchique et l'animateur (ou correspondant) de formation.

Les candidats devront indiquer impérativement leur numéro de matricule sur la fiche d'inscription.

Cette fiche devra être ensuite scannée et adressée par mail à l'adresse suivante : gestionnaire4-prompro@interieur.gouv.fr jusqu'au **vendredi 18 décembre 2015, délai de rigueur**. Cette procédure d'inscription s'applique désormais à tous les candidats quel que soit leur périmètre d'affectation.

Une préparation de deux journées à l'épreuve orale est proposée en option aux candidats affectés en administration centrale ou en Ile-de-France sur ce même document (sous réserve d'admissibilité). Pour les agents en poste dans les services déconcentrés en province, la préparation à l'oral sera organisée localement.

Toute demande d'inscription qui parviendra après cette date ne sera pas prise en compte.

4 – OBLIGATION D'ASSIDUITE

Les stagiaires inscrits à la préparation s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- renvoyer les devoirs à la correction aux dates prévues. Ces devoirs doivent être manuscrits afin d'être réalisés dans les conditions de l'examen ;
- effectuer un minimum de 75 % des devoirs proposés au cours de la préparation ;
- se présenter au prochain concours, objet de la préparation.

Toute préparation ultérieure, quelle qu'elle soit, sera refusée au stagiaire n'ayant pas respecté ces obligations.

5 – FINANCEMENT

Pédagogie :

La prise en charge de cette préparation est assurée par la sous-direction du recrutement et de la formation.

6 – OBSERVATIONS

L'inscription à cette préparation ne vaut pas inscription au concours.

Les candidats doivent s'inscrire à l'examen professionnel par :

-> voie postale à l'adresse suivante :

27, cours des Petites Ecuries – 77185 LOGNES

ou

-> voie électronique sur le site internet du ministère : www.interieur.gouv.fr

Il est recommandé de privilégier l'inscription par voie électronique.